ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

TFAD Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

Maroc

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2019-05-14

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	Oui
A - 91.2%	B - 0.8%	C - 8.0%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	A		au plus tard le 22 février 2017
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 juillet 2025
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	A		au plus tard le 22 février 2017
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 juillet 2025
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 juillet 2025
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 22 février 2022	au plus tard le 31 juillet 2025
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 février 2021	au plus tard le 31 décembre 2024
10.5	Inspection avant expédition	B	au plus tard le 22 février 2018	au plus tard le 31 décembre 2024
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MAR/2/Rev.2	2025-10-14	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 2

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MAR/1/Add.2	2025-10-14	Earlier implementation
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/MAR/3	2021-03-02	Art. 22.3
G/TFA/N/MAR/2/Rev.1	2021-03-02	Articles 1.4, 10.4.3 and 10.6.2
G/TFA/N/MAR/1/Add.1	2019-11-28	Categories B and C notification - Addendum
G/TFA/N/MAR/2	2019-08-30	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/MAR/1	2018-04-19	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/MAR/1	2014-08-04	Category A notification

Partage d'experiences

Expérience en matière de mise en œuvre

Date	Title
11 février 2020	Implementation of the TFA through a public-private partnership (Mr. B AIT ADDI & Mr. T. MAAOUNI)

Information détaillée sur l'assistance technique

5.1 Notification de contrôles ou d'inspections renforcés

C

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Mise en place d'un système de contrôles renforcés et informatisé à l'export.
• Mise en place d'un système d'alerte rapide à l'importation.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC)*

C

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Révision réglementaire en matière de certification électronique en conformité avec la réglementation nationale relative à l'échange électronique des données.

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire*

C

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• La formation pour le développement des compétences des corps de l'inspection de qualité.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

C

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 juillet 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Renforcement des infrastructures frontalières nécessaires pour la conservation des denrées périssables.
• Assistance et soutien pour le renforcement des capacités.

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

10.4 Guichet unique

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
22 février 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

• Appui et accompagnement au développement et à l'adaptation de la connectivité du système d'information de l'Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) au réseau du guichet unique et des autres partenaires du commerce extérieur.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 21 novembre 2026
Mis à jour le 25 mars 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org